

AVIS

RUR.24.0860.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la faculté Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) et de la KULeuven dans le cadre de l'étude de la dynamique du carbone du sol des plaines alluviales belges

Avis adopté le 10/06/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 15/05/2024
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/CO/2024 Avis PRSN/Dérogations art. 41 LCN

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 4 juin 2024

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 4 juin 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" remet un avis **favorable** à son propos au vu notamment de l'intérêt scientifique de l'étude. En outre, les opérations prévues ne devraient pas engendrer d'impacts significatifs pour peu que les précautions imposées par la Direction extérieure de Malmédy-Bullange du DNF soient respectées.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »